

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

METEO

De nouveau un temps variable sur la semaine dernière, avec des journées ensoleillées entrecoupées de passages nuageux. Des averses localisées se sont produites sur la journée de samedi essentiellement et ont généré des cumuls encore importants sur la région, excepté dans l'Yonne et la Nièvre.

Pluies du 02 au 08 juillet

Département	Min (mm)	Max (mm)
Saône et Loire	8	45
Côte d'Or	18	45
Yonne	0	15
Nièvre	1	11
Franche-Comté	40	55

Prévisions du 09 au 15 juillet

C'est encore le même scénario qui se profile pour la semaine à venir. En effet, après un temps plus clément depuis dimanche, de nouveaux orages sont attendus à partir de mardi soir. Plus généralement, un temps plus humide et plus frais est annoncé pour la fin de la semaine.

MARDI 09	MERCREDI 10	JEUDI 11	VENDREDI 12	SAMEDI 13	DIMANCHE 14
					
12° / 31°	18° / 27°	15° / 27°	16° / 22°	11° / 23°	11° / 27°
▼ 20 km/h	▼ 15 km/h	◀ 10 km/h	▼ 25 km/h 50 km/h	▼ 10 km/h	▼ 10 km/h

(Source MétéoFrance, ville Chablis, <https://météofrance.com>)

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

STADES VEGETATIFS

Les baies grossissent à leur rythme. La fermeture de la grappe commence à être effective dans les secteurs les plus précoces. La dynamique de cette campagne reste la même depuis quelques semaines, avec toujours environ une semaine de retard par rapport à 2023. A ce stade, 2024 est comparable à 2019.

Vignoble	Stades Mini	Stades Maxi
Saône-et-Loire	Grain de plomb	Fermeture
Côte d'Or	Grain de pois	Fermeture
Yonne	Grain de plomb	Fermeture
Nièvre	Grain de plomb	Grain de pois
Franche-Comté	Baies 2-3 mm	Début fermeture

MILDIU

Situation :

238 observations ont été réalisées sur le réseau BSV.

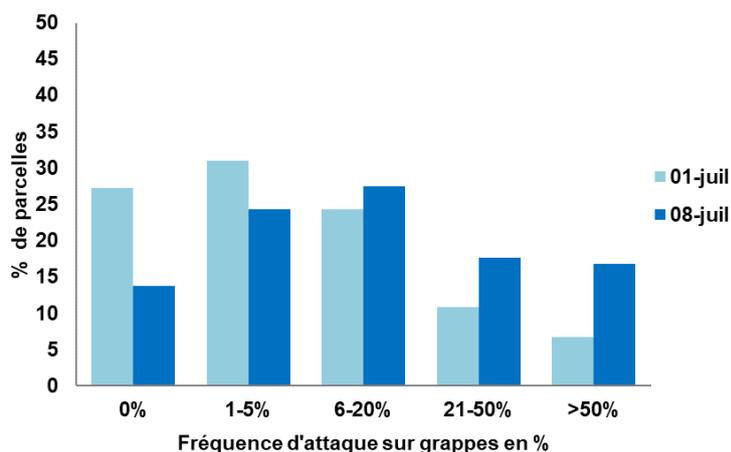
Une nouvelle sortie de taches consécutive aux pluies de fin juin est en cours d'expression. L'intensité de cette sortie est une fois de plus très hétérogène sur l'ensemble du vignoble, en fonction de plusieurs paramètres : cumuls des précipitations, protection en place, sensibilité des parcelles, historique des symptômes, vigueur végétative, gestion de l'herbe...

Une évolution significative est également observée sur grappes, avec des symptômes de rot brun qui sont maintenant bien visibles.

A ce jour, à peine 14% des parcelles du réseau sont indemnes de symptômes sur grappes (contre 27 % la semaine dernière). En revanche, dans les parcelles touchées, le nombre de grappes concernées continue d'évoluer, comme le montre le graphique ci-dessous.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

MILDIU - Evolution entre le 01 et le 08 juillet
Fréquence de grappes touchées sur le réseau BSV

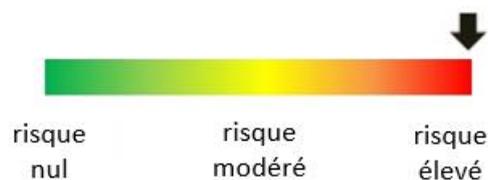


Cette semaine, environ 1 parcelle sur 3 présente plus de 20 % des grappes touchées, alors que la semaine dernière cela représentait à peine 1 sur 6.

Les vignobles les plus concernés par ces fortes attaques sur grappes sont surtout l'Yonne, le Mâconnais et la Côte de Nuits.

L'évolution devrait se poursuivre dans les jours à venir, sur feuilles comme sur grappes, suite aux différents épisodes pluvieux qui se sont succédés depuis le 29 juin.

En présence de symptômes généralisés sur le vignoble, le niveau de risque est plus que jamais qualifié de **fort** à **très fort**, notamment sur les parcelles fortement touchées depuis plusieurs semaines. Une vigilance accrue doit être observée sur ces dernières.



Méthodes alternatives : Les méthodes alternatives sont consultables sur le site EcophytoPic (<https://ecophytopic.fr/leviers/prevenir/pratiquer-les-travaux-en-vert>)



Des produits de biocontrôle peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte. La liste des biocontrôles est disponible [ici](#).

OÏDIUM

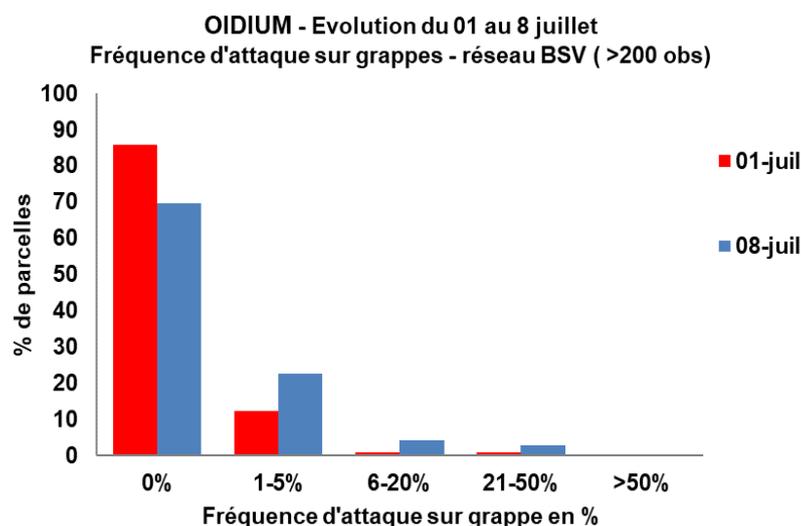
Situation :

211 observations sur grappes ont été réalisées sur le réseau BSV.

Les symptômes sur grappes évoluent progressivement, avec la présence d'Oïdium observée dans 30% des parcelles (contre 14% la semaine dernière). Au sein des parcelles concernées par l'Oïdium, la progression est assez limitée, le nombre de grappes touchées évoluant modérément par rapport aux dernières années. Les plus fortes évolutions sont toujours observées sur des parcelles très sensibles, régulièrement attaquées, et essentiellement en Chardonnay.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

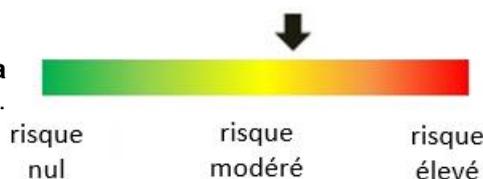
Comme le montre le graphique ci-contre, si le nombre de parcelles concernées par l'Oïdium progresse, les parcelles fortement impactées (>20% des grappes) sont encore très rares (7/211).



La vigne est toujours dans sa période de forte sensibilité, et ce jusqu'à la fermeture complète de la grappe.

Les conditions restent favorables au développement de l'Oïdium. Là où les précipitations ont été limitées au cours de la semaine écoulée, le modèle SOV détecte une activité plus importante du champignon que dans les secteurs bien arrosés.

Le risque peut être qualifié de **modéré à fort** à l'échelle de la **région**, en fonction de la sensibilité et de l'historique parcellaire.



Méthodes alternatives : Les méthodes alternatives sont consultables sur le site EcophytoPic (<https://ecophytopic.fr/leviers/prevenir/pratiquer-les-travaux-en-vert>)



Des produits de biocontrôle peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte. La liste des biocontrôles est disponible [ici](#).

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

BLACK ROT

Situation :

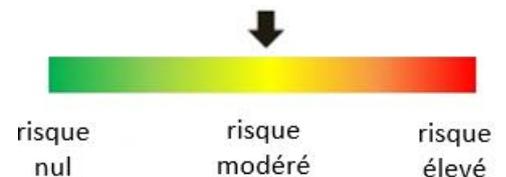
196 observations sur grappes ont été réalisées sur le réseau BSV.

La situation est assez stable à l'échelle de la région, avec 87 % des parcelles sans symptôme observé sur grappes.

Toutefois, localement, sur les parcelles à forts historiques, ou avec une présence de symptômes sur feuilles significative en début de saison, on observe des dégâts sur grappes de façon plus régulière, particulièrement sur le Beaujolais et le Mâconnais.

De nouveaux symptômes pourraient encore s'exprimer dans les jours à venir.

Le risque peut être considéré de **faible à modéré** selon la présence de taches sur feuilles, et l'historique des situations. Sur le sud Saône-et-Loire (Mâconnais et Beaujolais), le risque peut en revanche être considéré **modéré à fort** selon les symptômes déjà présents.



Analyse de risque : Rappelons que la période de grande sensibilité des grappes au Black Rot se situe des stades nouaison à début véraison.



Cette campagne 2024 est décidément atypique d'un point de vue des conditions météorologiques et par conséquent des symptômes observés. En exemple, la grappe ci-contre présente simultanément des symptômes de Rot Gris et de Rot Brun pour le Mildiou, ce qui est fréquent, mais également du Black Rot, et de l'Oïdium, ce qui l'est moins.

(Grappe de Chardonnay avec symptômes multiples.
Photo CAMB)

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

VERS DE GRAPPE

Situation : Les captures de tordeuses sont toujours relativement faibles sur le réseau de piégeage, avec quelques prises isolées de *Cochylis* et d'*Eudémis*.

Les piégeages se poursuivront sur les semaines à venir.

COCHENILLES

Concernant les cochenilles floconneuses (*Pulvinaria Vvitis* et *Neopulvinaria innumerabilis*) les premiers essaimages (sorties de larves) ont été observés depuis la fin de semaine dernière et sont confirmés dans le réseau sur les parcelles concernées.

Pour plus d'information sur les Cochenilles, vous pouvez consulter la fiche suivante sur l'extranet du BIVB :

https://extranet.bivb.com/technique-et-qualite/publications-techniques/plaquettes-techniques/gallery_files/site/2992/3312/39205.pdf

FLAVESCENCE DORÉE

Situation : Le message réglementaire concernant les modalités de mise en œuvre des traitements insecticides en Périmètre de Lutte Obligatoire sur la région est disponible, pour des applications **à partir du 13/06**. Pour en savoir plus : [consulter ce message réglementaire](#).

Popillia japonica

Une note concernant *Popillia japonica* (Scarabée japonais) est jointe à ce BSV, suite à des captures aux portes du vignoble BFC, plus précisément en Suisse. Pour plus de détail reportez-vous à cette note.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

Prochain BSV : mardi 16 juillet

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (CRA BFC) et rédigé par le représentant de la CRA BFC au sein de la Chambre d'agriculture de Saône et Loire en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque : FREDON Bourgogne-Franche-Comté, IFV, et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Aces Roses, Domaine Laroche, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Château de Santenay, Ax'Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Terre Comtoise, Interval, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA BFC dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de surveillance Biologiques du territoire du plan Ecophyto II+.

Action du plan Ecophyto II+ piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'office français de la biodiversité.

*Avec la participation
financière de*

Vigilance sur le scarabée japonais, *Popillia japonica*

En juin 2024 : détection d'une petite population isolée de scarabées japonais dans un piège situé à la frontière entre les cantons de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville.

Chronologie :

20.06.24 : Capture d'un scarabée mâle

21.06.24 : Confirmation par un laboratoire officiellement reconnu (Agroscope)

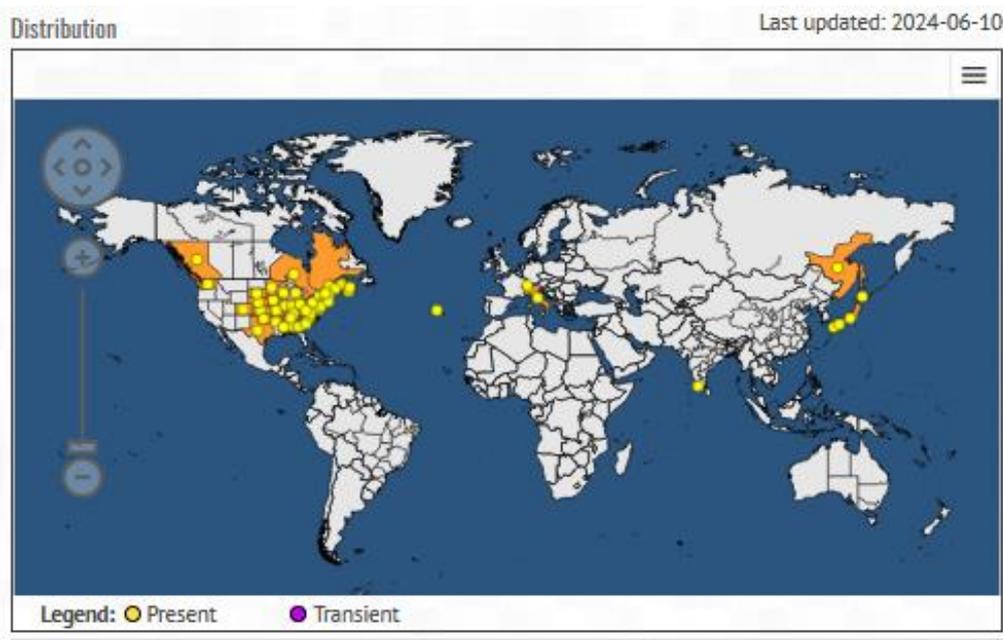
21-24.06.24 : Pose de pièges supplémentaires dans un rayon de 200m autour du piège positif

25.06.24 : Capture de 3 scarabées supplémentaires dans le même piège

27.06.24 : Capture de 5 scarabées supplémentaires dans le même piège

04.07.24 : Communication avec les autorités Suisses et nouvelle capture à proximité (environ 2km) de celui du 20.06.24, mais qui fait que la zone tampon de 4km autour du foyer déborde très légèrement en France en région Gand-Est. Zoom sur cet organisme de quarantaine prioritaire au titre du règlement (UE) 2019/2072 du 28 novembre 2019.

Origine :



- ✓ Originaire du Nord-Est de l'Asie, *Popillia japonica* est un redoutable ravageur qui cause des dommages considérables sur de nombreux végétaux ; plus de 300 espèces, du hêtre aux vignes et autres cultures, seraient menacées
- ✓ Introduit en 1916 en Amérique du Nord, puis en 1970 aux Açores, il a été détecté une première fois sur le continent européen en 2014 dans le nord de l'Italie (régions de Lombardie et du Piémont) puis en 2017 dans le sud de la Suisse (canton du Tessin), il a été intercepté en 2021 dans les villes frontalières de Bâle (Suisse) et de Fribourg en Brisgau (Allemagne)
- ✓ En 2022, un autre scarabée japonais mâle a été également capturé en juillet 2022, dans un piège à phéromones, installé à la gare de Fribourg-en-Brisgau, et un second coléoptère a été retrouvé piégé en août par les services de protection des végétaux du Bade-Wurtemberg, à Weil am Rhein, dans le quartier de Lörrach, à environ 50 kilomètres à vol d'oiseau de Fribourg. Il s'agissait cette fois-ci d'une femelle, qui a potentiellement pu effectuer une ponte avant d'être capturée.

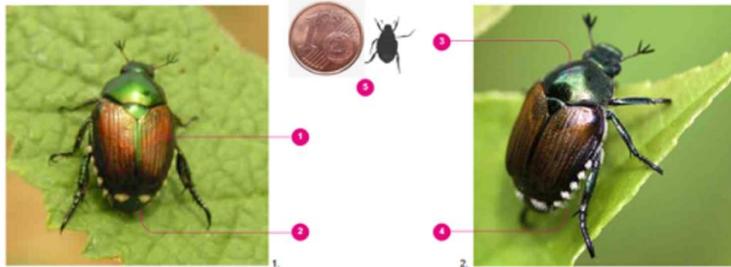
- ✓ En 2023, en Suisse, deux nouveaux foyers ont été détectés et des mesures officielles sont appliquées dans les zones délimitées :
 - dans le canton du Valais, près de la frontière italienne ;
 - à Kloten, dans le canton de Zürich, à proximité de l'aéroport de Zürich.
- En outre, des spécimens adultes ont été capturés dans des pièges à phéromone dans 3 cantons :
 - une femelle dans le canton des Grisons (est de la Suisse) ;
 - un mâle dans le canton de Soleure (nord de la Suisse - à 2,3 km d'un piège ayant capturé un adulte en 2022) ;
 - deux adultes isolés dans la région de Nordwestschweiz (à 1,1 km d'un piège ayant capturé un adulte en 2021).
- ✓ *Popillia japonica* est, à ce jour toujours, non présent en France.

Carte d'identité :

Identification

a. Adulte

- 1 Élytre couleur cuivre.
- 2 Les élytres se terminent avant la face postérieure de l'insecte et laissent place à deux touffes de poils blancs bien visibles.
- 3 Thorax vert.
- 4 5 touffes caractéristiques de poils blancs sur les côtés.
- 5 Longueur env. 8-12 mm.

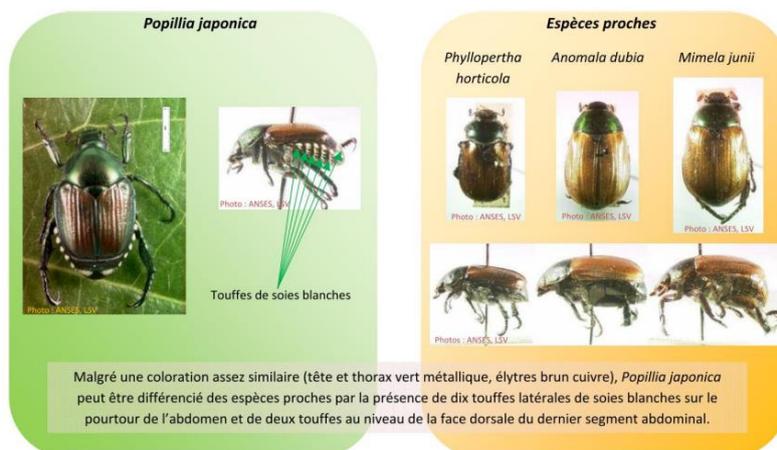


Source : AGRIDEA

- ✓ Nom scientifique : *Popillia japonica*
- ✓ Nom commun : Scarabée japonais
- ✓ Catégorie : insecte de l'ordre des coléoptères
- ✓ Taille adulte : environ 10 mm de long et 6 mm de large
- ✓ Forme : ovale
- ✓ Couleur : tête, thorax et abdomen vert métallique, élytres brun-cuivrés
- ✓ Signe distinctif : 5 touffes de soies blanches sur chaque côté de l'abdomen et deux touffes blanches plus larges au niveau du dernier segment de l'abdomen
- ✓ Inoffensif pour l'homme

Confusions possibles :

Popillia japonica peut être confondu avec plusieurs coléoptères présents en France, notamment avec le hanneton des jardins (*Phyllopertha horticola*) mais aussi avec le hanneton bronzé (*Anomala dubia*) et *Mimela junii*.



Comportement :

- ✓ Il vit en groupe
- ✓ Il est actif le jour contrairement aux autres espèces de hannetons présents en France qui sont actifs notamment au crépuscule.
- ✓ Il se nourrit feuilles, fleurs et fruits de **plus de 300 plantes hôtes** dont la vigne, le maïs, les pommiers, les tomates et les fraises qu'il défolie du haut vers le bas
- ✓ Les adultes émergent quand les températures se réchauffent (autour de 20°C)
- ✓ La période de vol s'étale de juin à septembre avec un pic de vol en juillet
- ✓ Le cycle de vie complet dure environ 1 an et la durée de vie de l'adulte est comprise entre 30 et 45 jours
- ✓ La distance maximale parcourue par un adulte est de 500 m par jour et de 20 km par an
- ✓ La transmission / dissémination peut se faire localement par le vol des adultes et sur longue distance par le biais des transports routiers, aériens, ferroviaires, maritimes... et des produits et productions agricoles, emballages, terre, plantes en pots



Que faire en cas de suspicion :

- ✓ Capturer l'insecte et le mettre dans un bocal fermé hermétiquement ; la capture peut se faire à la main, insecte inoffensif pour les humains
- ✓ Prendre plusieurs photos de l'insecte (sous différents angles) et si possible des dégâts causés sur les végétaux pour identification
- ✓ Localiser le point de capture (adresse, point GPS...)
- ✓ Conserver l'insecte en lieu sûr et ne surtout pas le relâcher
- ✓ Contacter la DRAAF Bourgogne Franche-Comté / SRAI (Service Régional de l'Alimentation) : alerte-vegetaux-sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr ou FREDON Bourgogne Franche-Comté : popillia@fredonbfc.fr
- ✓ Ou télédéclarer sous : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-de-capture-ou-d-observation-d-un-scara>